

Courrier au Maréchal Pétain le 2 mars 1943¹

L'attitude de notre Communauté au sujet de la relève a donné lieu à de nombreuses et invraisemblables explications.

Pour fixer nos propres idées et pour couper court à toute interprétation fantaisiste de notre attitude, il nous a semblé indispensable de préciser, d'expliquer notre position.

La Relève a posé, à notre Communauté, deux problèmes graves :

- A) Le premier, d'ordre social, peut s'énoncer ainsi notre Communauté, en pleine croissance, peut-elle, sans danger de mort, laisser appliquer à l'un de ses membres une décision individuelle, arbitrairement imposée par une autorité extérieure à la Communauté.
- B) Le second, d'ordre politique, peut s'énoncer ainsi Les Français doivent-ils accepter ou refuser les mesures prises concernant la Relève ?

Le Conseil de la Communauté et L'Assemblée Générale ont répondu à ces deux questions de la façon suivante :

SOLUTION DU PREMIER PROBLEME

DECISION : La Communauté ne se divisera pas.

Sans préjuger de la décision à prendre sur le plan politique, il a été décidé que la solution adoptée serait exécutée par tous les membres de la Communauté indistinctement.

MOTIFS : La tentative de solution du problème social à laquelle nous nous livrons a abouti à la constitution d'une véritable "personne collective".

La "Communauté de Travail" groupe en une seule "personne collective" tous les membres qui la composent; chefs, ouvriers, épouses, enfants.

Cette Communauté agit sur tous les plans : politique, économique, social . . . au nom et pour le compte de tous ses membres dont elle traduit et défend les tendances, les besoins et pour lesquels elle prend en charge des devoirs vis-à-vis des autres communautés.

La création du climat favorable a demandé de longs et patients efforts. Tout repose sur la solidarité absolue de tous les membres de la communauté.

A aucun moment, il ne peut-être question pour nous d'abandonner l'un de nos membres et de le laisser seul aux prises avec des communautés ou organisations démesurément plus fortes que lui.

La solidarité dans les devoirs, les droits, les responsabilités est le principe fondamental de notre communauté.

Il n'est pas question d'exposer ici toute notre doctrine sociale. L'explication qui précède était cependant nécessaire à la compréhension de la décision que nous avons prise.

SOLUTION DU SECOND PROBLEME

Deux positions furent prises successivement pour les raisons ci-dessous :

1^{ère} DECISION : ACCEPTATION du DEPART en Allemagne (Juillet 1942) :

¹ Ce document est la transcription intégrale de l'original prêté par Association des Anciens et Amis des Communautés de Travail Autogérées , l'original est maintenant à la Médiathèque de Valence. (Faire des hommes libres - Michel Chaudy - Editions REPAS - www.rhone-alpesolidaires.org/boimondau)

Tous les membres devant se déclarer volontaires si l'un d'entre eux recevait, du gouvernement, l'ordre de partir. Les membres de la Communauté ne se proposant pas comme volontaires mais étant décidés, par discipline, à obéir à un ordre du gouvernement.

MOTIFS : 1°) Nous avons donné notre confiance au Maréchal.

2°) Le Maréchal semblait couvrir le gouvernement.

3°) Le gouvernement seul avait en mains les éléments d'appréciation

4°) Ayant fait confiance au Maréchal, nous avons le devoir de lui obéir sans discuter.

RESERVES : 1°) Le gouvernement en lui-même n'avait pas notre confiance. C'est au Maréchal seul qu'allait cette confiance.

2°) Ce n'est que par discipline que nous obéissons. Notre sentiment étant que nous allons fournir à l'Allemagne 3 prisonniers pour Un, affaire en elle-même désastreuse pour la France (natalité, quantité accrues d'otages, violence qui nous était faite) aucun accord de collaboration ne pouvant être valablement signé sous l'emprise de la contrainte.

Nous étions des ennemis vaincus et opprimés, ou nous étions des collaborateurs convaincus et libres; il fallait choisir.

Toute cette affaire nous apparaît conclue entre gens décidés à se tromper mutuellement. La loyauté semblait en être exclue. Or, notre révolution comporte le respect absolu de la vérité, de la loyauté, de la dignité humaine.

2^{ème} DECISION : (fin août 1942) REFUS ABSOLU DE PARTIR POUR L'ALLEMAGNE. REFUS DE PARTICIPER A TOUTE MESURE AYANT POUR BUT DE PREPARER CE DEPART

Décision unanime de pousser ce refus jusqu'à la perte de nos libertés et même de nos vies.

MOTIFS : 1°) Dans des conditions que nous ne pouvons relater, nous avons acquis la certitude absolue de ce que le Maréchal considérait la relève comme une duperie et voudrait pouvoir conseiller publiquement l'abstention (chose qu'il ne pouvait matériellement pas faire).

2°) Les événements nous ont démontré (occupation de la zone libre, volontariat forcé, départs massifs en Allemagne) que nous ne pouvions même plus continuer à considérer le Maréchal comme étant en mesure de défendre et diriger librement notre pays.

3°) Aimant avec passion notre pays nous considérons :

1°) Que nous ne devons rien attendre de l'étranger quel qu'il soit et que seuls les Français sauveront la France, que c'est donc un devoir, pour un français de tout risquer pour demeurer à son poste, en France.

2°) Qu'il n'est pas question, pour la France, d'une victoire militaire, de qui que se soit, à son profit.

3°) Qu'il est heureusement d'autres victoires plus utiles et plus durables que la victoire militaire.

4°) Que la mission de la France est de trouver, pour le reste du monde qui se bat, la solution qui, après la bataille, lui procurera la paix sociale.

5°) Que le communisme n'est dangereux que dans la mesure où l'on ne peut le dépasser par des réalisations sociales plus juste et plus humaine que les siennes.

6°) Qu'il nous faut préférer une franche oppression à cette fausse et donc honteuse collaboration.

7°) Que nous ne pouvons plus accepter le principe du chantage aux "représailles" au moyen duquel le vainqueur peut nous faire accepter toutes les lâchetés.

8°) Qu'un retour au passé est absolument impossible. Qu'on ne nous parle donc pas d'aménagement du capitaliste ni du libéralisme.

CONCLUSION : On n'obtiendra plus rien de nous par le chantage. Toutes représailles qui s'exerceraient contre nos concitoyens, nos familles, ne pourraient que nous ancrer davantage dans notre décision. Nous en acceptons délibérément le risque.

Nous ne désirons nullement organiser une résistance générale à l'occasion de cet incident.

Nous désirons seulement poursuivre la tentative commencée sur le plan social et qui est plus utile à l'avenir du pays que notre départ en Allemagne.

Il se trouve que sur le plan économique, l'Allemagne demande notre maintien sur place.

Dans ces conditions nous comprenons mal l'insistance du gouvernement actuel, à vouloir nous faire partir pour l'Allemagne, ou il faudrait admettre que le gouvernement tient plus que l'Allemagne à envoyer des français hors de leur pays.

Nous n'avons aucune idée de violence contre qui que ce soit, mais nous sommes farouchement décidés à nous défendre si cela est nécessaire.

Nous pensons que notre mission est de bâtir et non de détruire. Nous bâtissons pacifiquement la société de demain au lieu de la rêver. Les difficultés ne nous font pas peur. Nous accepterons d'un cœur léger la continuation de l'épreuve s'il le faut, sachant qu'elle ne peut que nous fortifier.

Nous refusons de nous croire obligés en conscience par des lois ou décrets imposés par la force.

VALENCE le Deux Mars 1943

Le Chef de la Communauté : M. BARBU

Le Conseil de la Communauté : M. R. SAURON
G. MATRAS
F. DELOCHE
R. BROZILLE
P. LAVERGNE
A. GUERIN
M. LEMERCIER

Le Chef de Pays de la Drôme
des "Compagnons de la France"

G. COUREAU